

documentsdartistes.org

Appel à candidature 2023

La mission de Documents d'artistes Provence-Alpes-Côte d'Azur est de documenter l'activité des artistes visuel.le.s de la région. Nous éditons avec eux sur documentsdartistes.org des dossiers monographiques rendant compte de leur travail et de son évolution.

Installé.e.s sur le territoire, les artistes retenu.e.s résident dans la région et exposent régulièrement dans des lieux d'art contemporain en France et/ou à l'étranger (centres d'art, musées d'art contemporain, galeries et structures associatives).

Une fois par an, un comité de sélection composé de personnes dont la compétence est reconnue dans le milieu artistique lié à l'art contemporain (artiste, institutionnel.le, galeriste, critique d'art, directeur.rice de centre d'art...) est réuni.

Le comité, composé de huit à dix membres, est renouvelable par partie. Il associe des personnalités actives dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des artistes du fonds documentaire et des opérateur.rice.s extérieur.e.s à la région.

C'est à travers le regard de ces professionnel.le.s de l'art que se construit le fonds documentaire.

POUR CANDIDATER

Si vous êtes artistes et que vous souhaitez candidater, merci de nous faire parvenir votre dossier artistique au format .pdf avant le 24/04/2023. Celui-ci comprendra :

- votre année de naissance, vos coordonnées, la mention de la ou des galerie(s) (le cas échéant) ;
- une bio-bibliographie exhaustive et actualisée (expositions personnelles et collectives, publications, œuvres dans l'espace public, résidences, formation...) ;
- des visuels (vues d'œuvres et d'expositions) avec descriptifs et légendes (titres, matériaux, dimensions, années, lieux d'expositions...), et des liens vers des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant) ;
- texte(s) de présentation de votre démarche artistique ;
- adresse(s) de site(s) internet présentant votre travail ;
- ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de votre travail.

- Dossier artistique en .pdf à envoyer sur l'adresse info@documentsdartistes.org ou par un service de transfert de fichier avant le 24 avril.
- Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.
- Une confirmation de candidature sera envoyée par email après réception et vérification du dossier.
- Les dossiers non retenus par le comité ne pourront être représentés l'année suivante.
- La commission se tiendra fin juin.